

REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°088

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

53

31

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent: BOUCHA Safia.

En exercice:

Présents:

EMEL Maryse ,GUERRIEN Marc ,NIFEUR Nadège ,KARMAN Jean-Jacques ,COHEN-HADRIA Yonel .

Représentés par :

Madame Ling LENZI

Madame Yasmina BAZIZ

Madame Marie-Pascale REMY

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Jean-Paul GILLY

Monsieur Dominique HE

Madame Fatima YAOU

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Damien BIDAL

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Sandrine DESIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

Direction des Finances/

OBJET: Approbation du compte administratif 2022 du budget principal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Madame Karine Franclet, Maire en exercice au cours de l'exercice 2022, s'étant retirée au moment du vote ;

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu le compte de gestion 2022 du budget principal établi par le Trésorier municipal ;

Vu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune établi par Madame le Maire ;

Vu la note de présentation du compte administratif annexée à la présente délibération.

Adoption à la majorité par 35 pour, 9 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU, Fatima YAOU, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Nabila DJEBBARI), 2 se sont abstenus (Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE), 1 ne prend pas part au vote (Karine FRANCLET)

DELIBERE:

ADOPTE le compte administratif 2022 du budget principal

ARRETE les résultats définitifs 2022 comme suit :

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	43 074 468,79 €
Fonctionnement	175 949 879,87 €
Total	219 024 347,89 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Total	200 319 956,63 €
Fonctionnement	152 945 422,62 €
Investissement	47 374 534,01 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	-4 300 065,99 €
Fonctionnement	23 004 457,25 €
Total	18 704 391,26 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTES

Investissement	13 885 776,80 €
Fonctionnement	2 192 202,00 €
Total	16 077 978,80 €

RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	9 585 710,81 €
Fonctionnement	25 196 659,25 €
Total	34 782 370,06 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	-26 336 437,38 €
Fonctionnement	0 €
Total	-26 336 437,38 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022

8 445 932,68 €

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 23/06/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230622-lmc131653-DE-1-1

Publiée le : 23/06/23

Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,

Karine FRANCLET